

Règlement d'exploitation des réseaux Radio-Crypto-Télégraphiques

Type de contenu : Texte

Type de support : Volume

Titre(s) : Règlement d'exploitation des réseaux Radio-Crypto-Télégraphiques [Texte imprimé] = TRS 202 : pour stations moyenne, grande et très grande puissance et station légère d'infrastructure / Ministère de la défense. Direction centrale des transmissions

Editeur, producteur : Ministère de la défense, 1987

Description matérielle : 92 p. ; 30 cm

Note(s) : Approuvé le 17 février 1987 sous le n°1581/DEF/DIR/TRANS/I. 3 DR Le contenu du TRS 201 est repris dans le présent document Le TRS 201 doit donc être considéré comme annulé